

**ARRETE DU MAIRE**

**N° 2018-274ST**

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement  
Parking de l'Octroi – vente de fleurs pour Toussaint**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, et en raison d'une vente de fleurs pour Toussaint, il convient de réglementer le stationnement parking de l'Octroi afin de délimiter une surface de vente ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit parking de l'Octroi, comme défini sur le plan annexé :

**Du mardi 30 octobre 2018 à 12 heures  
Au mercredi 31 octobre 2018 à 19 heures**

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les services techniques municipaux, afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 09/10/2018

Fait à Saint-Flour, le 08 octobre 2018  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

  
Michel SEYT

**Réglementation temporaire du stationnement**

**Parking de l'Octroi – vente de fleurs pour Toussaint**

 **Stationnement interdit**

